Pays du Pilat

TARENTAISE

Jeux de société. - L'Association Tarentaise jeux annule la soirée de jeux de société pour les enfants de 3 à 8/10 ans, prévue samedi 10 février à 10 heures à la salle de la mairie.

BOURG-ARGENTAL

Concours de belote. - La ferme à l'ancienne organise un concours de belote en doublettes formées (15 euros) dimanche 11 février à la salle André-Jamet, allée du 8-Mai-1945. Inscriptions de 14 heures à 14h30. 1er prix : 100 euros. Toutes les doublettes seront primées.

La Gaule bourguisanne. - L'assemblée générale se déroulera le dimanche 18 février à 9 heures à la salle André-Jamet, allée du 8-Mai-1945.

Centre de santé. - L'association s'est réunie en début d'année afin d'évoquer les difficultés rencontrées mais aussi les projets. Présent sur le territoire depuis 1975, le centre propose plusieurs services : santé infirmier pour tous les actes infirmiers prescrits ; le service de soins infirmiers à domicile (crée en 2001) pour les personnes en perte d'autonomie ; l'accueil de jour itinérant (depuis 2020) qui organise des journées à destination de personnes ayant des troubles de mémoire. Avant de conclure la réunion autour du verre de l'amitié, le président René Nicod a tenu à mettre à l'honneur un membre de l'association : « *Michel Fanget est un bénévole engagé et généreux et cela depuis la création , c'est à dire 49 ans.* »

Cinéma. - Samedi 10 février, 10 heures, *Pat et Mat en hiver* (0h40), à partir de 3 ans,tarif unique 4 euros ; vendredi 9 et dimanche 11, 15 heures, *Ceux qui nous nourrissent* (1h50), "cinéchanges" avec des agriculteurs locaux ayant participé au film ; vendredi 9 et samedi 10, 20h30, *Mean girls - Lolia malgré moi* (1h52) ; dimanche 11, 18 heures, *Maison de retraite 2* (1h41), en avant-première ; lundi 12 à 18heures, *Le temps d'aimer*» (2h03) ; lundi 12, 20h30, *Moi capitaine*» (2h02), séance en VOST, tout public avec avertissement.

SAINT-GENEST-MALIFAUX

Concours de tarot. - Organisé par l'AS Cartonne, vendredi 9 février à 20h30, salle polyvalente.

Animation Médiathèque. - M. Viennois tire votre portrait à la médiathèque Graine de culture. Dimanche 11 février, de 10h30 à 12 heures. Gratuit.

Théâtre. - Collectif solidarité du plateau à l'Espace Jules-Verne : vendredi 9 février, 20h30 et dimanche 11 à 17h30, *La Tresse* ; samedi 10 février, 20h30 et dimanche 11 février, 15 heures, *Chasse gardée* ; lundi 12 février, 20h30, *Un silence.* ■

Votre journal
04.77.92.80.30
canton@paysansdelaloire.fr

SAINT-GENEST-MALIFAUX / Samedi 3 février, le collège Saint-Régis et le campus Agronova ouvraient leurs portes aux futurs élèves et à leur famille.

Journées Portes ouvertes au collège et au lycée

Samedi 3 février, dès 9h30, le collège Saint-Régis accueillait les futurs élèves pour une découverte de cette nouvelle étape de la vie d'un élève. Les élèves de troisième s'étaient mobilisés pour faire visiter les locaux et gérer les groupes de salle en salle à la rencontre des professeurs. Les familles ont pu, par exemple, découvrir le travail réalisé par les élèves de l'option chorale qui préparent un spectacle de chants sur le thème de l'arbre. La représentation est prévue en mai prochain.

Professeurs de français, de mathématiques, de sciences ou encore d'histoire-géographie ont présenté aux élèves leur matière et décrit la manière dont ils seront appelés à travailler à partir de la rentrée de septembre. En ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères, le collège Saint-Régis propose l'anglais en première langue. Puis, à partir de la cinquième, l'élève a le choix entre l'espagnol et l'allemand, ainsi que la possibilité de suivre l'option latin. Pour compléter les heures dévolues au sport, il peut s'inscrire à l'UNSS (Union nationale du sport scolaire). Dans ce cadre lui sont proposées de nombreuses disciplines, comme par exemple l'escalade, le badminton et ou encore le renforcement musculaire, le mercredi après-midi.

L'aumônerie est également mise à disposition aux élèves, une fois par semaine, sur le temps de pause méridienne. Le collège propose aussi des séjours à l'étranger en 5e et en 3e (Angleterre, Espagne, Italie…), des sorties culturelles comme collège au cinéma, la visite de musées et de lieux de culte. Des interventions de professionnels sur des problématiques qui touchent les élèves sont également programmées : le sommeil, l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, le harcèlement, les conduites addictives… Des professionnels interviennent également sur les métiers dans le cadre de l'orientation. En fin de parcours au collège, les élèves peuvent passer le diplôme PSC1 d'initiation aux premiers secours.

400 élèves de la 6e à la 3e sont externes ou demi-pensionnaires au collège Saint-Régis. Pour toute demande d'inscription, contacter le secrétariat au 04.77.51.20.56 afin de prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.

Au Campus agronova de Saint-Genest-Malifaux, les futurs élèves étaient accueillis par les professeurs toute la journée, dans le cadre d'entretiens individualisés. Un temps d'échange qui contribue à construire le parcours d'orientation du jeune. Cette journée permet également de visiter l'ensemble des installations du lycée : exploitation agricole, animalerie, ateliers d'agroéquipement, laboratoires agroalimentaires, mais aussi les espaces d'étude : salles de classes, centre de documentation, salles multimédia et les espaces de vie (réfectoires, internats, foyers, gymnases, salle de musculation). Les futurs élèves ont eu la possibilité d'échanger avec des apprentis et élèves actuellement en formation.

Enfin, plusieurs informations étaient mises à disposition des familles : accès aux transports scolaires, conditions de recrutement, nature des stages en entreprise ou en exploitation, inscription à l'internat. Les prochaines journées portes ouvertes auront lieu vendredi 15 mars, de 16h30 à 18h30 et le samedi 16 mars, de 9 à 13 heures.

La prise de rendez-vous est possible et conseillée par mail : epl.montbrison@educagri.fr, au 04.77.40.23.00 (Campus de Saint-Genest) ou au 04.77.97.72.00 (Campus de Précieux). ■

Pratique

Annonces légales et judiciaires

CABINET CHEYLUS-FRACHON-MERLLIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 457 602,00 euros
3 rue de la République
42000 SAINT-ETIENNE
RCS SAINT-ETIENNE n°487 649 741

Modifications

Le 31 janvier 2024, l'Associée unique a :
Décidé de reformuler l'objet social et d'étendre l'objet social de la Société à l'activité de mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire; Décidé de reporter la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre; Décidé de modifier les règles de gouvernance de la Société; Refondu en conséquence en totalité les statuts. Constaté la démission de Monsieur Bernard Frachon de ses fonctions de Directeur Général Unique; Constaté la démission de Monsieur Olivier Cheylus de ses fonctions de Président. Constaté la démission de Monsieur Olivier Cheylus de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance; Constaté la démission de Monsieur Jean-Marc Piegay de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance; Nommé Monsieur Pascal Ridoux, domicilié au 3 rue de la République à 42000 SAINT-ETIENNE, aux fonctions de Président de la Société, en remplacement du mandataire démissionnaire.
Modification faite au RCS de SAINT-ETIENNE

SC DES CYBÈLE

Société civile au capital de 5.000,00 €
Siège social : 62 rue des Grands Chênes
42600 MONTBRISON
Immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE
N° 802 897 488

Modification des dirigeants

Suivant AGE du 01/02/2024, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant,Mr Jean-Noël Gérard DURIEU, demeurant à UNIEUX (42240), 42 Rue Mozart, en remplacement de Mme Aurélie VIALLON née BOUCHET, démissionnaire, à compter du 01/02/2024.
Mention sera faite au RCS de SAINT-ETIENNE

Pour unique insertion
Le notaire

GARAGE DE LA FAYE

Avis de constitution

Par acte SSP du 18/01/2024, il a été constitué la sarl GARAGE DE LA FAYE
D'une durée de 99 ans au capital de 2000 euros dont le siège social 24 Chemin du Crêt de la Faye 42000 Saint Etienne et dont l'objet social est : Achat vente de véhicules d'occasion, matériels d'occasion en tous genres ; entretien et réparation de véhicules ; mécanique auto et petite carrosseries. Le gérant est Mr KAOUKI Brahim 24 Chemin du Crèt de la Faye 42000 Saint Etienne.

LUXROLL

Transmission universelle de patrimoine

Aux termes d'une décision en date du 6 février 2024, la société « CCEL 42 », SARL au capital de 610 000 €- siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), 7 rue Edouard Garet – R.C.S. : ST ETIENNE 529 270 019 a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société « LUXROLL » SASU au capital de 81 000 € - Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), 7 rue Edouard Garet – R.C.S. : ST ETIENNE 505 296 830, décidé, la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société "LUXROLL" peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis - Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de ST ETIENNE. Cette dissolution mettra fin aux fonctions de M. Christian ROZIER-CHABERT, Président
Déclaration modificative et dépôt légal : RCS ST ETIENNE

AZ RENEW

S.A.S. au capital de 10 000 €
SIEGE SOCIAL : ST ETIENNE (Loire) 17 rue de la Presse
RCS : ST ETIENNE 952 046 100

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération du 31 janvier 2024, l' A.G.O.E. des actionnaires de la société, a
1) accepté la démission de Monsieur Benjamin GEORJON de ses fonctions de Président
2) pris acte de la fin du mandat de Monsieur Frédéric BEAL, Directeur Général
3) nommé en remplacement aux fonctions de Président, la société « BGI », SAS - siège social à SAINT VICTOR SUR LOIRE (Loire), 3, Allée du Rosay, RCS : SAINT-ETIENNE 911 312 718.
En date du 31 janvier 2024, la société « FREDERIC BEAL INVESTMENTS S. A. », S.A. - siège social est au 51, rue de Strasbourg L - 2561 LUXEMBOURG, RCS du LUXEMBOURG : B140515 a été nommée Directeur Général.
Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. SAINT ETIENNE.
LE PRESIDENT

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

IMMO DE LA MINE

S.C.I au capital de 2 000 €
Siège social : ROCHE LA MOLIERE (Loire)
6 rue du Pontin
R.C.S. : ST ETIENNE 899 854 244

Transfert du siège social

L'A.G.E. en date du 23 janvier 2024, a décidé de transférer son siège social à AUREC SUR LOIRE (Haute-Loire) 270 rue du Ponton et ce avec effet au 30 novembre 2023
Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. ST ETIENNE ET LE PUY EN VELAY

LA GERANCE

SCI LOUVRE INC

S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : MONTBRISON (Loire)
38 Chemin des Grands Garrets Curtieux
R.C.S. : SAINT ETIENNE 980 015 440

Modification

Par AGE du 24 janvier 2024, les associés de la société ont décidé, à compter du 24 janvier 2024, de modifier la dénomination sociale de la société qui est devenue "SCI BALIHOME", Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE.

LA GERANCE

Suite des annonces légales en page 30

Annonces légales et judiciaires

Suite des annonces légales de la page 29

Paysans de la Loire

ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au

04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à

legales@paysansdelaloire.fr

CUMA DU BERNAND

Société coopérative agricole
à capital variable
Siège social MAIRIE, 42540 STE COLOMBE SUR GAND
N° d'agrément 42 296
N° d'immatriculation au RCS ROANNE 305 934 804

Dissolution

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 04/01/2024 il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 04/01/2024 et sa mise en liquidation amiable.

Ont été désignés liquidateurs : M BISSAY Pascal demeurant à STE COLOMBE SUR GAND et M BONNEFOND Alain demeurant à BUSSIERES. Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à MAIRIE, 42540 STE COLOMBE SUR GAND siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de ROANNE.

Les liquidateurs

SOCIETE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX ROLAND CHAZOT – S.T.I.R.C.

S.A.S. au capital de 51 840 €
Siège social : 2 allée du Vorzelas
LA FOUILLOUSE (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 319 632 592

Modification

L'A.G.E. des actionnaires du 31 janvier 2024, de la société a décidé de :

1°) réduire le capital social d'une somme de 6 180 €, par voie de rachat et d'annulation de 309 actions.

2°) d'augmenter le capital social de la somme de 6 180 € par incorporation de réserves et par élévation de la valeur nominale des actions à due concurrence.

Le capital s'élève ainsi à 51 840 €, divisé en 2 283 actions entièrement libérées.

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.

GFA CIZERON

Société Civile au capital de 60.000 €
3 Chemin du Vieux Cluzel
42530 SAINT GENEST LERPT
RCS SAINT ETIENNE

Constitution

Avis est donné de la constitution du Groupement Foncier Agricole « GFA CIZERON », au capital de 60.000 €,

- Siège social : 3 Chemin du Vieux Cluzel - 42530 SAINT GENEST LERPT,
- Objet social : la propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, composant son patrimoine. L'achat et la dation à bail de tous immeubles à destination agricole,
- Durée : 99 ans,
- RCS et dépôt : SAINT ETIENNE (Loire),
- CO-GERANTS : Monsieur Christophe CIZERON, 2 route du Puits Saint Jean - 42530 SAINT GENEST LERPT ; Monsieur Bruno CIZERON, 5 Chemin du Vieux Cluzel - 42530 SAINT GENEST LERPT ; Monsieur Thierry CIZERON, 70 B Chemin de la Trébuche - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT.

AU PRE DE MA VIANDE

SARL au capital de 9.600 €
394 Chemin de la Boucharotte -
42320 SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ
753 292 358 RCS ST-ETIENNE

Suivant délibérations en date du 01/01/2024, de l'AGE de la SARL « AU PRE DE MA VIANDE », les associés ont pris acte des nominations, au 01/01/2024, de M. Philippe BRUN : 5 Ch. de la Couronne – 69420 CONDRIEU, Mme Anaïs DEVUN : 5 Ch. de la Couronne – 69420 CONDRIEU et M. Arthur GIGANDON : 4 Rte de Chevrières – 42330 ST-GALMIER, en tant que co-Gérants de la société, en remplacement de M. Gauthier RICORDEAU, démissionnaire à la même date. Messieurs Maurice CARTERON, Philippe CHORIER, Florent CHAPELLE et Dominique GIGANDON sont quant à eux confirmés dans leurs fonctions de co-Gérants.

PALMA INVEST

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/01/2024 à ST ETIENNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société civile immobilière

DENOMINATION : PALMA INVEST

SIEGE SOCIAL : ST ETIENNE (42100) 9 rue de la Jomayère

OBJET : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription, l'acquisition ou la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci. La mise à disposition de ses biens au profit de ses Associés, à titre gratuit ou onéreux. À titre exceptionnel : la réalisation d'opérations de cautionnement(s) et/ou d'hypothèque(s) pour garantir les engagements pris directement ou indirectement par un ou plusieurs associés à l'égard des tiers. L'aliénation de tout ou partie des immeubles de la Société aux moyens de ventes, échanges ou apport en société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1 000 euros

TRANSMISSIONS DE PARTS : soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les cas.

GERANCE :

- M. Sladian ZEMUN, demeurant à ST ETIENNE (42100) 9 rue de la Jomayère,

IMMATRICULATION : au RCS de ST ETIENNE.

Pour avis

SCI LES FILLES 42

Constitution

Avis est donné de la constitution de la société "SCI LES FILLES 42" SCI au capital de 1 000 € (apports en numéraires)

siège social : SAINT JOSEPH (Loire), 19 route de la Mine d'Or

objet social : L'acquisition et la propriété d'une résidence principale. L'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement

durée : 99 ans

Gérant : Madame Evelyne BUYSSE demeurant à SEILLANS (Var) 1131 Chemin de Rougnet

R.C.S. ET DEPOT : ST-ETIENNE

L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Avis

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Montbrison, La Vallée de la Mare, Autour de Montrond, La Plaine Roannaise, Firminy, du Haut Jarez, Le Gier, Vallée du Sornin, St Galmier et St Genest Malifaux sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 22 février 2024 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration, lecture du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, approbation du montant maximum global des indemnités allouées annuellement au Président(e) du Conseil d'administration de la caisse locale, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).

Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Avis

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Sainte Vert sont convoqués en Assemblée générale Mixte le 20 février 2024 à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

Au titre de l'Assemblée générale ordinaire : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration, lecture du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, approbation du montant maximum global des indemnités allouées annuellement au Président(e) du Conseil d'administration de la caisse locale, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant). Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire : Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires : Modification des statuts de la Caisse locale en conséquence de la modification de sa circonscription territoriale liée à la création de la nouvelle Caisse locale Andrézieux Bouthéon.

Pour le cas probable où les Assemblées générales présentement convoquées ne pourraient se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués par lettre à l'Assemblée générale Mixte de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

* Le projet des statuts de la Caisse nouvelle est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

Paysans de la Loire

ANNONCES LÉGALES

Rapidité, simplicité, efficacité à votre disposition 24h/24

Rendez-vous sur notre site

www.paysansdelaloire.fr

... et en quelques clics,

publiez vos annonces légales

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Qui est propriétaire du mur ?

J'étais persuadé que le mur au fond de mon jardin m'appartenait. Or, mon voisin vient d'y appuyer son garage et m'affirme que ce mur est mitoyen. Quels sont mes droits ? Qui a raison ?

Il est rare de disposer d'un titre attestant de l'appartenance d'un mur. L'article 653 du code civil pose en la matière un certain nombre de présomptions. Ainsi, aux termes de cet article, le mur sera présumé mitoyen lorsqu'il sépare deux cours, deux jardins ou un jardin et une cour et qu'il n'existe pas de marque contraire. De même, tout mur servant de séparation entre bâtiments jusqu'à l'héberge sera présumé mitoyen. Au-delà, le mur appartiendra au propriétaire du bâtiment le plus élevé.

La mitoyenneté est définie comme un droit de propriété dont deux personnes jouissent en commun, non comme une servitude.

Deux propriétés séparées par un mur mitoyen se chevauchent. Chaque voisin est propriétaire à part entière du sol jusqu'au parement le plus éloigné du mur. Chacun des voisins aura des droits de jouissance de même nature et de même étendue que ceux qui caractérisent les droits de propriété. Vous pourrez donc planter des arbres ou arbrisseaux en espalier ou encore adosser des constructions légères contre le mur...

Il existe cependant une limite : vous ne devez pas nuire aux droits de l'autre copropriétaire du mur, ni mettre en péril la solidité du mur. Enfin, vos travaux devront être effectués dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur. Ainsi, vous ne pourrez pas réduire la hauteur du mur, ou encore son épaisseur, ni pratiquer une ouverture dans le mur...

L'article 654 du code civil traite ensuite des cas où le mur n'est pas mitoyen, mais privatif. Ainsi, aux termes de cet article, le mur sera privatif si son sommet ne présente de pente que d'un seul côté. Il sera encore privatif s'il s'agit d'un mur de soutènement qui retient vos terres. De même, ce mur vous appartiendra si la crête est dotée d'un chaperon ou d'un filet de pierres, uniquement de votre côté, ou encore si des corbeaux (pierres fichées dans toute l'épaisseur du mur et dont une partie fait saillie en vue de supporter des poutres) existent uniquement de votre côté.

Les énonciations de l'article 654 du code civil n'ont pas un caractère limitatif et les juges ont en la matière un pouvoir souverain d'appréciation.

Ainsi, un mur de séparation peut être privatif ou mitoyen.

Vous pouvez acheter la mitoyenneté d'un mur en décidant à l'amiable avec votre voisin des conditions de cette acquisition.

Si votre voisin s'oppose à la cession, vous pouvez l'y contraindre. En effet, l'article 661 du code civil dispose : *« Tout propriétaire joignant un mur a la faculté de le rendre mitoyen en tout ou en partie, en remboursant au maître du mur la moitié de la dépense qu'il a coûté, ou la moitié de la dépense qu'a coûté la portion du mur qu'il veut rendre mitoyenne et la moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est bâti. La dépense que le mur a coûtée est estimée à la date de l'acquisition de sa mitoyenneté, compte tenu de l'état dans lequel il se trouve. »*

A défaut d'accord amiable, vous devrez saisir le tribunal d'instance. La faculté d'acquérir la mitoyenneté est absolue. En revanche, à l'inverse, vous ne pouvez pas obliger votre voisin à acheter la mitoyenneté du mur. Dans ce cas, le mur restera privatif et votre voisin ne pourra pas l'utiliser pour y appuyer des constructions. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

ALMARO

Société par actions simplifiée
au capital de 890 000 €
porté à 1 040 000 €
Siège social : 25 Rue Louis Chatin
42400 ST CHAMOND
440 615 144 RCS SAINT ETIENNE

Modification du capital

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 novembre 2023

- Du certificat délivré le 12 janvier 2024 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société
- Du procès-verbal de la délibération du Président du 8 novembre 2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 150 000 euros par émission de 1 315 actions nouvelles de numéraire, et porté de 890 000 à 1 040 000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à HUIT CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (890 000 €)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à UN MILLION QUARANTE MILLE EUROS (1 040 000 €).

Aux termes d'une délibération en date du 8 novembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 25 Rue Louis Chatin, 42400 ST CHAMOND au 605 Rue de la Rive, 42320 LA GRAND CROIX à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
La Présidente

RDB - RECONSTRUCTION

Constitution

Avis est donné de la constitution de la S.A.S. "RDB - RECONSTRUCTION"

Capital de 10 000 EUROS, divisé en 10 000 actions - apport en numéraire

Siège social : SAINT ETIENNE (Loire) 17 rue de la Presse

Objet social - L'entreprise générale de construction ou tout corps d'état prenant la responsabilité globale de la construction de bâtiments. La transformation ou la rénovation de structures bâties. Le commerce et le négoce de tous produits ou articles liés à la construction

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Madame Béatrice BEAL, demeurant à LA FOUILLOUSE (Loire) Eculieu – 30 allée du Levant.

Directeurs Généraux : la société « FREDERIC BEAL INVESTMENTS S.A. », dont le siège social est au 51, rue de Strasbourg L - 2561 LUXEMBOURG, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B140515, et la société « BGI », dont le siège social est à SAINT VICTOR SUR LOIRE (Loire), 3 Allée du Rosay, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 911 312 718

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.

POUR AVIS

Annonces légales

SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AP 42 23 0119 01 : superficie totale : 89 a 00 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : MONTVERDUN (89 a 00 ca) - 'Les bruyeres': B- 846- 848.
Zonage : MONTVERDUN : N
Loué par bail rural sur toute la surface

AP 42 23 0120 01 : superficie totale : 1 ha 27 a 00 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : MONTVERDUN (1 ha 27 a 00 ca) - 'Les bruyeres': B- 847- 849- 859.
Zonage : MONTVERDUN : A
Loué par bail rural sur toute la surface

XA 42 24 0014 01 : superficie totale : 4 ha 63 a 00 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CHATELUS (4 ha 63 a 00 ca) - 'Cote chaude': B- 36- 37- 39.
Zonage : CHATELUS : RNU
Loué par bail rural sur toute la surface

XA 42 24 0018 01 : superficie totale : 54 ha 99 a 46 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CHIRASSIMONT (18 ha 35 a 04 ca) - 'Au gadry': D- 279- 281[P1]- 574[280][P1]- 637[282] - 'De saint just': D- 394 - 'Le bourg': D- 861[P1] - 'Valfort': D- 284- 287(J)- 287(K)- 297- 298- 299- 300- 301- 303- 774[645]. MONTAGNY (32 ha 52 a 95 ca) - 'Le creux': D- 88- 89 - 'Les loges': A- 152(J)- 152(K)- 156(J)- 156(K)- 163- 704[158]- 705[159]. SAINT-JUST-LA-PENDUE (4 ha 11 a 47 ca) - 'A chavanne': A- 81- 681[115]- 686[134][P1]- 911[82]- 913[83].
Zonage : CHIRASSIMONT : A MONTAGNY : A SAINT-JUST-LA-PENDUE : A
Libre

XA 42 24 0015 01 : superficie totale : 2 ha 85 a 80 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation faisant partie d'une exploitation agricole. Parcellaire : SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE (2 ha 85 a 80 ca) - 'Du gue': A- 161 - 'Les sagnes': A- 162- 163- 1237[162].
Zonage : SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE : CN
Autre occupation ou occupé sans bail rural sur une partie de la surface

XA 42 24 0016 01 : superficie totale : 2 ha 67 a 78 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'exploitation. Parcellaire : SAINT-BONNET-LE-COURREAU (2 ha 67 a 78 ca) - 'Faverge': B- 970- 971- 972- 973- 975(A)- 975(Z)- 1407[984](J)- 1407[984](K)- 1415[970].
Zonage : SAINT-BONNET-LE-COURREAU : A
Libre

XA 42 24 0017 01 : superficie totale : 2 ha 01 a 17 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : TRELINS (2 ha 01 a 17 ca) - 'De la loge': ZB- 141[123](A)- 141[123](B)- 141[123](Z) - 'Les foriats ouest': ZB- 122.
Zonage : TRELINS : RNUnu
Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **24/02/2024** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer **www.safer-aura.fr**, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique - 42000 SAINT-ETIENNE Cedex - Tél : 04.77.91.14.20 Mail : direction42@safer-aura.fr.

CUMA LA GIMOND

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social MAIRIE, 42140 LA GIMOND
N° d'agrément 42 388
N° d'immatriculation au RCS ST ETIENNE 327 236 691

Dissolution

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 21/12/2023 il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 21/12/2023 et sa mise en liquidation amiable.

Ont été désignés liquidateurs : M VIRICEL Pascal demeurant à LA GIMOND et M BRUYAS Dominique demeurant à AVEIZIEUX. Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à MAIRIE, 42140 LA GIMOND siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de ST ETIENNE.

Les liquidateurs

TRANSCAFF

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 €
porté à 133 000 €
Siège social : 25 rue Louis Chatin
42400 ST CHAMOND
909 881 336 RCS ST ETIENNE

Modification du capital

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 8 novembre 2023

Du certificat délivré le 12 janvier 2024 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 33 000 euros par émission de 33 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 100 000 euros à 133 000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100 000 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CENT TRENTE TROIS MILLE EUROS (133 000 €).

POUR AVIS
La Présidente

D.E.2C.

SARL au capital de 5000 euros.
Siège social : 5 impasse des Bergeronnettes
42290 SORBIERS
R.C.S. Saint-Etienne 527 626 451

Dissolution

En date du 29/12/2023, M. Marcel GOUNON, associé unique, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023, et sa mise en liquidation amiable. Il a décidé d'assumer personnellement les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, lieu où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation : Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Etienne.

LE LIQUIDATEUR

COURT DEBAYLE

SARL au capital de 3000 euros
Siège social : 49, rue du Golf
42390 VILLARS
R.C.S. Saint-Etienne 487 462 988

Dissolution

En date du 21/12/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023, et sa mise en liquidation amiable. M. David COURT et M. Franck DEBAYLE ont décidé d'assumer personnellement les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, lieu où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation : Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Etienne.

LES LIQUIDATEURS

ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

Cours et marchés

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) — Cotations nationale FranceAgriMer du 29/01/24 au 04/02/24

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	8,67 €		-
R	-	7,52 €	5,92 €	5,43 €
O	-	7,35 €	5,83 €	-

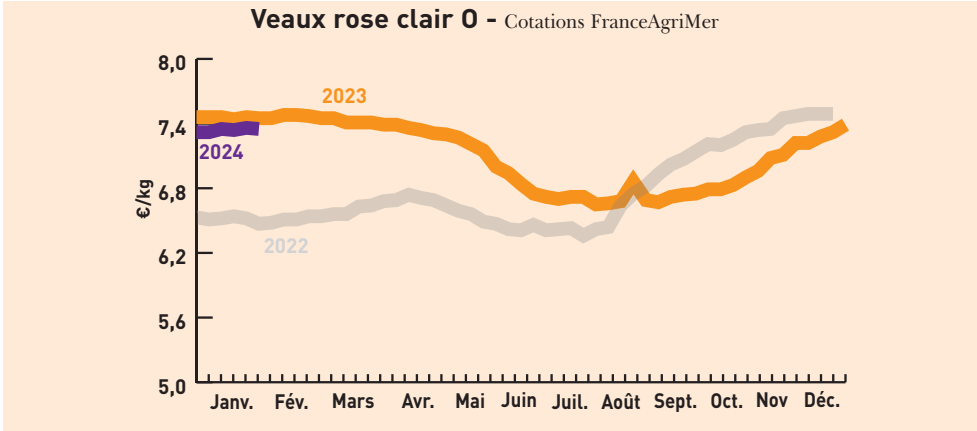

Jeunes veaux (prix min-maxi en euros) — Marchés régionaux du 05/02/24 au 06/02/24

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Laitiers mâles
St Laurent-de-Chamousset (veau de. 10 j à 4 sem) *Supérieure/Elevage (min-max)*			*Race mixte* 275-325 €	*Croisé mixte* 485-560 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	180-270 €	110-180 €	70-100 €	-
Saint Étienne (veau 50-60 kg - Mixte)	380-450 €	230-310 €	110-180 €	50-80 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	470-550 €	360-420 €	200-260 €	70-100 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	155-220 €	135-190 €	70-115 €	50-70 €

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 29/01/24 au 04/02/24

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,60 €	0,00	0,00 %

Reconduction de la cotation.

Ovins

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 29/01/24 au 04/02/24

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	8,84 €	8,53 €
Couvert	16 -19 kg	-	8,77 €	8,28 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	8,35 €	8,00 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 29/01/24 au 04/02/24

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
8,59 € (- 0,13)	9,42 (+ 0,12)

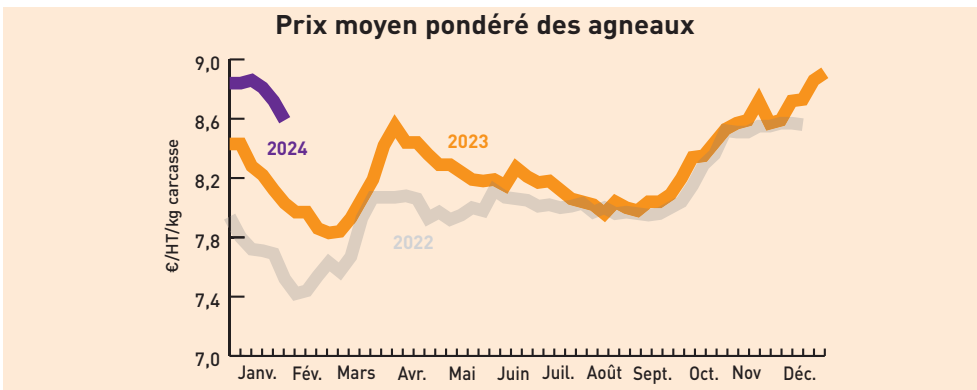

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 571 porcs présentés) Cotations du lundi 5 février 2024

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,782 €**

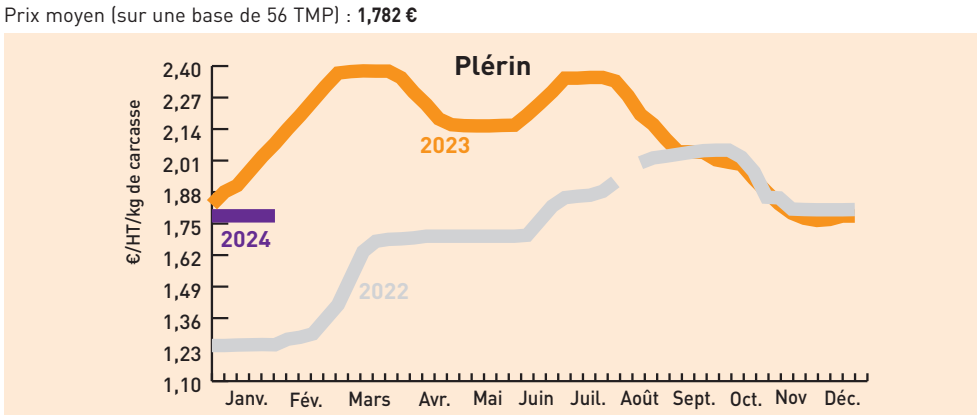

Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 26/01/24 au 01/02/24

2,09 € /carcasse euros